

COMMUNE DE SAINT-SERVAIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire, et suivant convocation adressée individuellement le 12 octobre. Tous les conseillers sont présents à l'exception de Chrystel ABGRALL, Paul LAURENT, Fabienne MADEC et Valérie PAUL, absents excusés.
 Chrystel ABGRALL a donné pouvoir à Marie-Laure GRALL.
 Paul LAURENT a donné pouvoir à Corentin PARENT.
 Valérie PAUL a donné pouvoir à Bernard MICHEL.
 Secrétaire : David LE BORGNE

Membres en exercice :	Présents :	Votants :	Pour :	Contre : 0	Abstention : 0
	11	14	14		

OBJET : TARIF DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE LA SALLE DE LA MAIRIE A COMPTE DU 1^{ER} JANVIER 2023.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les prix de location de la salle polyvalente.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **DECIDE D'APPLIQUER** comme suit le tarif de location de la salle polyvalente :

TARIF LOCATION	Du 01/04/n au 30/09/n	Du 01/10/n au 31/03/n+1
<u>ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE OU GROUPEMENTS ASSIMILES :</u>		
. Assemblée Générale, réunion, activités	Gratuit	Gratuit
. Manifestation à but lucratif (à partir de la 4 ^{ème})	100,00 €	100,00 €
<u>PARTICULIERS OU FAMILLES DE LA COMMUNE :</u>		
- 1 jour	140,00 €	160,00 €
- 2 jours consécutifs	220,00 €	240,00 €
- 3 jours consécutifs	300,00 €	320,00 €
- Frais en cas de désistement dans les trois mois qui précèdent la réservation	50 % du prix de la location	50 % du prix de la location
<u>PARTICULIERS, FAMILLES, ASSOCIATIONS, EXTERIEURS A LA COMMUNE, Y COMPRIS PARTIS POLITIQUES :</u>		
- Assemblée générale, réunion	140,00 €	160,00 €
- Manifestation à but lucratif	270,00 €	290,00 €
- 1 jour	420,00 €	440,00 €

COMMUNE DE SAINT-SERVAIS**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

- 2 jours consécutifs	640,00 €	660,00 €
- 3 jours consécutifs	810,00 €	830,00 €
- Frais en cas de désistement dans les trois mois qui précèdent la réservation	50 % du prix de la location	50 % du prix de la location

Lors de la confirmation de la location, une caution de 1 000 € et une caution de 150 € seront réclamées à tous les réservataires, ainsi qu'un chèque représentant 50% du prix de la location. La caution de 1000,00 € sera restituée si aucune dégradation n'est relevée lors de l'état des lieux. La caution de 150,00 euros sera retenue, si le ménage n'est pas correctement fait. De plus, le réservataire devra fournir une attestation d'assurance de responsabilité civile.

- **DECIDE** que la salle des associations ne pourra être utilisée que par les Saint-Servaisiens, pour les rencontres familiales après obsèques (pour des cafés) au prix de tarif de 25 €.

Le Maire

Bernard MICHEL
Maire
Bernard MICHEL

